



COMMISSION FOOTBALL LOISIR

Procès-Verbal n° 7

Réunion du :	Mardi 1 ^{er} octobre 2024
Président :	M. Julien LE DORAN
Secrétaire de séance :	M. Georges PEZZOLI
Présent :	M. James AHONOUKOUN

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Questions diverses

CORRESPONDANCE

U.S OLLIOULAISE :

- > Joueur avec double licence.
- > Modification de jour (lundi 20h) et terrain d'honneur.

SP.C LA RESERVE : Joueur avec double licence.

S.C TOULON : Demande le report de la rencontre du 09/10/2024 C/ **SP.C LA RESERVE** à une date ultérieure problème de terrain. La Commission accorde ce report.

A.S. ST-CYR : Demandant trois arbitres et un délégué pour la rencontre du lundi 14.10.2024 c/ T. CLARET MONTETY. Noté.

M. Kévin CORTES : Arbitre de la rencontre **SP.C LA RESERVE / US CUERS PIERREFEU** nous informe que le club recevant **LA RESERVE** n'a pas présenté la tablette et qu'une feuille de match « papier » a été réalisée.

MATCH REPORTE

Reporté sans date

S.C TOULON / SP.C LA RESERVE du 09.10.2024 (N° 52899.1)

INFORMATIONS

PLANNING – CRENEAUX HORAIRES DES INSTALLATIONS – COORDONNEES DES RESPONSABLES :

Les clubs connaissant déjà les lieux, jours et heures de leurs matchs ainsi que les coordonnées des responsables d'équipes doivent nous les communiquer le plus rapidement possible.

DOUBLES LICENCES :

Les clubs ayant des joueurs possédant une double licence « Libre / Loisir » ou « Loisir / Futsal » doivent communiquer les noms, n° de licence et clubs d'appartenance de ceux-ci (même s'ils font partie du même club) au secrétariat du District par mail à secretariat@var.fff.fr

INSTALLATIONS SPORTIVES :

Les terrains et installations sportives doivent satisfaire aux dispositions légales et aux règlements fédéraux et régionaux en vigueur

Les clubs disputant les championnats Loisirs doivent disposer pleinement d'une installation classée par la F.F.F. Au minimum au niveau T7 et pour l'éclairage au niveau E7 minimum. Cette dernière disposition sera intégrée au règlement du Football Loisir.

CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS

TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

CLUB	JOUR	LIEU	HORAIRE
S.O. LONDAIS	JEUDI	Stade Guillaumont – La Londe	21h00
A.S. LA CIOTAT	VENDREDI	Stade V. Magri – la Ciotat	20h00
T. CLARET MONTETY	LUNDI	Stade des Lices – Toulon	20h00
U.S. CUERS PIERREFEU	JEUDI	Stade Loulou Gaffre - Pierrefeu	21h00
UNION MAHORAISE	VENDREDI	Stade de La Beaucaire – Toulon	20h00
U.S. LA CADIERE	JEUDI	Stade Gilbert Itrac – La Cadière	21h00
U.S. OLLIOULAISE	LUNDI	Stade Piemontesi – Ollioules	20h00
A.S. SIBLAS	LUNDI	Stade Saurin – Toulon	20h00
SIX FOURS LE BRUSC	JEUDI	Stade Baptiste – Six Fours	20h30
SP.C LA RESERVE	LUNDI	Ferme des Romarins – Toulon	20h00
A.S. ST CYR	JEUDI	Stade Sisco – St Cyr	20h45
HYERES F.C.	LUNDI	Stade Degioanni – Giens	21h00
AV.S MAR VIVO	MERCREDI	Stade Squillaci – la Seyne sur Mer	20h30
S.C. TOULON	MERCREDI	Stade Mercheyer – Toulon	20h15

JOUEURS SUSCEPTIBLES DE JOUER EN « LOISIR » AVEC :

- Soit une double licence « Libre » et « Loisir » »
- Soit une licence « Libre » pour les clubs ayant une section « Libre » et une section « Loisir »
- Soit une licence « Loisir » et une licence « Futsal »

CUERS PIERREFEU : M. GOUFFET Michel, licence N° 1726245600 joueur Libre et joueur loisir à « CUERS PIERREFEU ».

AV.S. MAR VIVO : M. DESCAREGA Toni, licence N° 1766232132 joueur Libre à l'« A.S. ST-CYR » et joueur loisir à « AV.S. MAR VIVO ».

U.S OLLIOULAISE : M. Ali HABIBE, licence N° 1726249358 joueur Libre à **U.S OLLIOULAISE** et joueur Loisir à **U.S OLLIOULAISE**.

SP.C LA RESERVE : M. Guillaume BRICARD, licence N° 2543425015 joueur Libre à l'« AV.S. MAR VIVO » et joueur loisir à SP.C LA RESERVE.

FINALE DES CHAMPIONS 2023 / 2024

La Finale opposant SCP DE LA RESERVE (vainqueur du Championnat) à l'U.S. CUERS PIERREFEU (vainqueur de la Coupe du Var) s'est déroulée le vendredi 20 septembre 2024 sur le stade de la Beaucaire et a vu la victoire de l'U.S. CUERS PIERREFEU sur le score de 4 à 3.

Félicitations au club de Cuers Pierrefeu et aux deux équipes pour leur très bon comportement sur le terrain.

CONTACTS

Président de la Commission : M. LE DORAN, Président de la Commission : 06 81 89 36 41.

Désignation des arbitres : M. Georges PEZZOLI 06 74 90 63 20.

*Prochaine Réunion
Mardi 08 octobre 2024*

Le Président : Julien LE DORAN
Le Secrétaire de séance : Georges PEZZOLI